



**Bourges le :** 19 janvier 2009

**Le représentant :** Patrick Chailloux

**Réf. :** cfdt-03-09-CP

**Objet :** Permanence Mutuelle

**Destinataire:**

Madame Martine FRANCOIS  
RRH de l'UES de Bourges

Madame,

Comme nous vous l'avons signifié lors de la réunion des Délégués du Personnel du 14 janvier dernier, nous vous demandons d'intervenir auprès de la Mutuelle Civile de la Défense pour organiser une permanence dans les locaux de l'UES de Nexter Bourges, dont l'effectif inscrit est de 588 personnels. Une permanence Mutuelle a toujours été assurée sur le site de Bourges jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008, date à laquelle vous avez décidé unilatéralement de supprimer cette permanence du mardi. Cette action avait été fortement condamnée, en son temps, par l'ensemble des organisations syndicales.

A la lecture du « contrat de prévoyance collective obligatoire conditions générales et particulières soins de santé », chapitre 10 page 20, « les chargements de gestion », nous constatons que nous sommes le seul centre de Nexter qui avait des permanences Mutuelle en 2008 à ne pas apparaître dans ce texte.

Nous contestons cette analyse car la permanence Mutuelle a été effective durant huit mois de cette année et sa suppression n'a jamais obtenu l'accord des organisations syndicales. Nous vous demandons donc de faire corriger cette anomalie et de permettre de nouveau une permanence mutuelle au service des adhérents actifs, maintiens de garanties et retraités. Nous souhaitons que vous fassiez connaître rapidement aux personnels de l'UES de Bourges les jours, lieu et horaires de la tenue de ces permanences. Dans le cas contraire, nous serions amenés à penser que les personnels de l'UES de Bourges sont victimes d'une mesure discriminatoire vis à vis des engagements pris par la direction dans l'accord du 14 octobre 2008 et serions amenés à utiliser tous les moyens nécessaires pour faire reconnaître ce fait.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération.

Le secrétaire syndical de la section CFDT du site de Bourges

P. Chailloux

**Copies à :** DSC CFDT, DRH, Mutuelle Civile de la Défense, Personnels de l'UES de Bourges.